



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement**

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Nantes, le 19 avril 2023

### **L'État se mobilise pour aider financièrement les entreprises du transport routier et accélérer leur décarbonation**

Le transport routier joue un rôle essentiel dans la chaîne d'approvisionnement en denrées essentielles et en matière de mobilité des personnes. Pourtant ce secteur fait face à de nombreux défis : impact de la crise COVID, fluctuation des prix des produits pétroliers et enfin, nécessité de réaliser des investissements financiers conséquents pour réussir sa décarbonation.

Face à ces enjeux, l'État s'est mobilisé pour accompagner ce secteur grâce à plusieurs dispositifs financiers :

#### **Bilan de l'aide financière apportée au transport routier en Pays de la Loire**

Dans le cadre du plan de résilience économique et sociale mis en place en 2022 par le Gouvernement pour répondre aux effets induits par la hausse brutale du prix des produits pétroliers résultant du contexte international, des [aides exceptionnelles](#) ont été mises en place en faveur des entreprises de transport public routier (marchandises, voyageurs et sanitaire) et de négoce d'animaux vivants.



Source : ASP © Shutterstock / Milos Muller

Les entreprises ligériennes ont pu bénéficier de cette aide forfaitaire opérée par l'[Agence de services et de paiement](#) (#ASP), d'un montant allant de 300€ à 1500€ par véhicule suivant leurs catégories et tonnages :

**1388 entreprises situées en #Pays de la Loire ont bénéficié de plus de 28,8 millions d'euros d'aides**, selon le dernier bilan effectué mi avril 2023.

Les entreprises ont également bénéficié de l'aide à l'achat de carburant à la pompe, qui a été étendue aux cuves professionnelles. Et pour celles qui le souhaitaient, un remboursement accéléré de la TICPE professionnelle a été opéré selon un rythme mensuel au lieu de trimestriel.

Ces dispositifs ont permis d'accompagner les entreprises de transport routier dans un contexte de variations brutales et fortes des coûts du carburant que le mécanisme existant d'indexation permettait difficilement de traduire en termes de trésorerie et d'impacts sur les prix.

## **Le soutien à la décarbonation du secteur**

**Face au défi structurel que constitue la transition écologique du transport** et son impact sur les entreprises, le soutien au secteur par des mécanismes d'accompagnement à la décarbonation du parc établis en concertation avec la profession oriente prioritairement l'action publique.

Afin d'accélérer cette décarbonation et pour prolonger la dynamique engagée par l'appel à projets « Écosystèmes véhicules lourds » lancé en 2022, qui était doté de 65 M€, un nouvel appel à projets « [Écosystèmes des véhicules lourds électriques](#) » est désormais ouvert pour soutenir l'acquisition de camions électriques et l'installation de bornes de recharge adaptées à leur usage.

En effet, Agnès PANNIER-RUNACHER, ministre de la Transition énergétique, Roland LESCURE, ministre délégué chargé de l'Industrie et Clément BEAUNE, ministre délégué chargé des Transports ont annoncé le 13 avril dernier l'ouverture pour 2023 de cet appel à projets « Ecosystèmes des véhicules jusqu'au 29 septembre 2023. Celui-ci est doté d'une enveloppe de 60 millions d'euros, dont 55 millions d'euros exclusivement pour les camions et 5 millions d'euros pour les autocars. L'appel à projets devrait ainsi permettre de faciliter l'acquisition de plus de 500 véhicules lourds électriques afin d'accélérer la décarbonation du secteur.

En effet, 23% des émissions de gaz à effet de serre du secteur proviennent des véhicules lourds.

L'objectif de ce nouveau dispositif est de contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux et européens de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>,

**Préfecture de la Loire-Atlantique**  
**Service régional de la communication interministérielle**